

Commune de Reventin-Vaugris
(Isère)

N°	Objet	Date
154	Arrêté permanent interdisant la circulation de poids lourds de plus de 3,5 Tonnes et de véhicules de plus de 3 Mètres de hauteur sur la VC n° 8A, et sur la VC n°13A « Chemin de Rivière »	19/11/2024

Madame la Maire de la Commune de Reventin-Vaugris

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu le code de la route articles R 411-8 et R 411-25,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant l'étroitesse des voies communales n°8A et n°13A « chemin de Rivière »,

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de ces voies d'interdire la circulation des poids lourds ainsi qu'aux véhicules de plus de 3 mètres de hauteur,

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules « poids lourds » de plus de 3,5 Tonnes et des véhicules d'une hauteur de plus de 3 mètres est interdite sur la voie communale n°8A et sur la voie communale n°13A « Chemin de Rivière ».

ARTICLE 2

Ces interdictions ne s'appliqueront pas :

- aux véhicules de service public.
- aux véhicules agricoles

ARTICLE 3

La signalisation appropriée et réglementaire sera mise en place par la Commune conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

ARTICLE 4

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

ARTICLE 5

Mme le Maire,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 19 novembre 2024.

Mme le Maire,
Edith RUCHON

